

Table des matières

| | |
|---|----|
| Petites Annonces | 2 |
| Propos de la Présidente | 3 |
| Comités | 4 |
| Mot de la Bâtonnière | 5 |
| La Rentrée...un succès | 6 |
| La Rentrée (suite) | 7 |
| Récipiendaires 1999 | 8 |
| Référence à la médiation | 9 |
| Théâtre Y'a pas de justice | 10 |
| Commission de la Capitale | 11 |
| Calendrier des activités Le Barreau manquant | 12 |

RENTÉE JUDICIAIRE BARREAU DE QUÉBEC



C'est le 14 septembre dernier qu'avait lieu la rentrée du Barreau de Québec dans le cadre de son 150^e anniversaire au Capitole de Québec. Cette cérémonie fût un agréable succès.

Envoi de publication / Port payé à Québec convention no.1526715

La qualité du produit fini et le respect des délais fixés sont importants pour vous?

Pour nous, ils sont une priorité.

Tél.
872-6003

LES IMPRESSIONS
GAUVIN & HARBOUR INC.

Fax
872-0259

Dépôt légal 1985
Bibliothèque Nationale
du Québec

Tiré à 3.220 exemplaires
et distribué gratuitement

Pro Forma est publié six (6)
fois par année.

Me Kathleen Lavoie
responsable des communi-
cations pour le Jeune
Barreau de Québec 838-7658

Me Richard Gauthier
responsable de communi-
cations pour le Barreau de
Québec 838-7658

Composition, montage, im-
pression: **Les Impressions
Gauvin & Harbour inc.**
1515, av. Saint-Jean-Baptiste
Québec (Québec) G2E 5E2

Prochaine édition
tombée le
29 octobre 1999
Pour information
Me Kathleen Lavoie
838-7658
klavoie2@avdl.com

CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU JEUNE BARREAU
DE QUÉBEC
1999-2000

Me Geneviève Lapointe
présidente
651-9900

Me Louis Rivérin
premier vice-président
658-1080

Me Kathleen Lavoie
deuxième vice-présidente
838-7658

Me Lyne Thériault
trésorière
658-1080

Me Sophie Gauthier
secrétaire
692-3111

Me Dominique Pagé
secrétaire-adjoint
692-2425

Me Michel Grenier
conseiller
694-3500

Me Geneviève Simard-Côté
conseillère
681-9671

Me Lisa Bérubé
conseillère
692-7000

Me Jean-Louis Lemay
conseiller
692-3111

Me Bruno Bouffard
conseiller
657-3555

Me Marc Choquette
conseiller
658-9966

Me Denis Richard
président sortant
692-7000

« Le Jeune Barreau
de Québec a été fondé
en 1914 »

PHOTOGRAPHIES SOUVENIRS

Rentrée du Barreau de Québec 14 septembre 1999

Il nous fait plaisir de vous informer que les photographies souvenirs de la Rentrée sont maintenant disponibles au secrétariat du Barreau de Québec en format 4 X 6 au coût de 10.00\$, en format 5 X 7 au coût de 15.00\$ et en format 8 X 10 au coût de 20.00\$. Pour vous procurer un ou plusieurs exemplaires de ces merveilleux souvenirs, veuillez composer le 529-0301, poste 21.

Les groupes de personnes photographiées sont les juges à la Cour d'appel du Québec, les juges de la Cour supérieure du Québec, les juges de la Cour du Québec, les juges des Cours municipales du Québec, les anciens bâtonniers et anciennes bâtonnières du Barreau de Québec, les anciens présidents et anciennes présidentes du Jeune Barreau de Québec, les membres du Conseil du Jeune Barreau de Québec ainsi que les membres de la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire du Barreau de Québec.

BANQUET DES PIONNIÈRES

Le 11 novembre 1999 - une date à retenir

Le Barreau de Québec et la Division Québec de l'Association du Barreau Canadien ont le plaisir de vous convier au **Banquet des pionnières** qui se tiendra le 11 novembre prochain à la salle de bal du Château Frontenac à Québec et ce, sous la présidence d'honneur de **l'honorable Pierre A. Michaud, juge en chef du Québec**.

Cet événement, organisé conjointement par le Barreau de Québec et la Division Québec de l'Association du Barreau Canadien, vise à rendre un hommage bien mérité à ces femmes qui sont des modèles pour l'ensemble des juristes.

Le Barreau de Québec procédera durant cette soirée au lancement de l'ouvrage: "**Les Québécoises et le Barreau 1914-1949 L'histoire d'une difficile conquête**", de l'auteur Gilles Gallichan, tel que prévu au calendrier des célébrations du 150^e anniversaire du Barreau de Québec.

Nous vous invitons à inscrire la date du 11 novembre dès à présent à votre agenda.

L'honorable Louise Mailhot, j.c.a.
Co-présidente, comité organisateur
Banquet des pionnières

Madame la bâtonnière Jocelyne Oliver
Co-présidente, comité organisateur
Banquet des pionnières



CONFECTION DE TOGES
Déplacement à votre bureau

Francine Rousseau
581, route Lagueux
St-Nicolas, Qc
G7A 1A7

Tél.: (418) 831-6324

LOCAUX À LOUER

BUREAU D'AVOCATS DE CHARLESBOURG, avantageusement situé dans des locaux fraîchement rénovés, offre espace pour association nominale, comprenant service de réception, de secrétariat, de photocopie et de télécopie.

Atmosphère et climat agréables.

Conditions à discuter.

Pour renseignements, contacter
ME MICHEL MOREAU AU 622-8888

LE JEUNE BARREAU DE QUÉBEC,
UNE PORTE OUVERTE SUR L'EXTÉRIEUR



Me Geneviève Lapointe
Présidente
Jeune Barreau
de Québec

ABA/YLD, ABC, AJBM, AJBQ, Barreau de Québec, Barreau du Québec, Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Conférence du Stage des avocats à la Cour de Paris, Conférence du Stage du Jeune Barreau de Versailles, Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain, Force Jeunesse, etc... j'en oublie sûrement. À votre avis, qu'ont ces corporations ou associations en commun?

Vous me direz sans hésiter qu'elles regroupent des juristes, des jeunes ou des jeunes juristes, mais en fait, elles constituent aussi l'essentiel des partenaires du Jeune Barreau de Québec (JBQ). Lors de mon arrivée au sein du conseil d'administration du JBQ, j'étais loin de me douter du nombre d'organismes ou d'associations avec lesquels notre association cultivait des liens étroits. Il est vrai que depuis cette époque de nouveaux liens ont été créés et que des efforts considérables ont été déployés pour faire en sorte que ces relations privilégiées soient profitables à l'ensemble des membres du JBQ.

À cet égard, permettez-moi de vous citer quelques exemples. D'abord, le siège qu'occupe le Jeune Barreau de Québec au Conseil du Barreau de Québec, au Conseil Général du Barreau du Québec et à l'Association du Barreau Canadien, permet à votre association d'être à la source même de l'information et de défendre adéquatement et promptement vos intérêts auprès de ceux-ci. Ensuite, nous avons adhéré à l'ABA/YLD, c'est-à-dire l'American Bar Association, Young Lawyers Division, et participé l'an dernier au congrès qui s'est tenu à Boston. Dans le cadre de cet échange, nous avons obtenu de nombreuses informations sur des projets implantés par d'autres jeunes barreaux en Amérique du Nord, voire même en Europe. Ce congrès important est en effet l'occasion pour des organismes, tel le nôtre, de mettre en commun leur imagination, leurs innovations et leurs réalisations. C'est d'ailleurs de cet événement que nous avons importé l'activité « Bon appétit mon ami », maintenant célèbre au Jeune Barreau de Québec. Enfin, les liens entretenus par notre association avec de nombreuses autres associations de jeunes juristes, tel l'Association des Jeunes Barreaux du Québec (AJBQ), l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) ainsi que les différentes conférences du stage

européennes permettent non seulement des échanges fructueux, mais débouchent sur de nouvelles réalités.

Le contact privilégié établi entre le JBQ et l'AJBQ nous permet notamment de rejoindre des jeunes avocats et avocates à la grandeur du Québec dans un temps record si une prise de position nationale sur un sujet était nécessaire.

Nous pourrions cette année utiliser un sondage effectué par l'Association du Jeune Barreau de Montréal sur la situation professionnelle de ses membres et comparer les résultats alors obtenus avec ceux tirés d'un sondage effectué par le JBQ il y a de cela quelques années et vous permettre d'utiliser ces informations pour améliorer notamment vos conditions de travail.

Dans le cadre des récentes cérémonies de la rentrée, j'ai eu l'occasion de rencontrer le président de l'UJA (Union des jeunes avocats de Paris), association qui représente les jeunes avocats de cette grande ville. Nous avons évoqué l'utilité de créer une structure permettant la mise en place d'échanges ou de stages pour les membres de nos associations respectives. Ces discussions m'ont aussi permis de comprendre les difficultés rencontrées par ces jeunes avocats et avocates francophones pratiquant à plusieurs milliers de kilomètres d'ici. Je constate que leurs préoccupations sont similaires aux nôtres et nous permettent d'avoir une vision plus globale de la situation des jeunes juristes à travers le monde. Ce type de démarches pourrait être fait en collaboration avec de nombreuses autres associations de jeunes avocates et avocats.

Évidemment, entretenir de tels liens et en créer de nouveaux demandent non seulement un temps considérable mais aussi beaucoup d'énergie. Il est donc primordial que vous nous communiquiez vos attentes à cet égard. Je vous invite à me contacter afin de me donner votre opinion à ce sujet et à vous joindre à nous pour développer ces liens, si le cœur vous en dit.

Finalement, vous n'êtes pas sans savoir que le Jeune Barreau de Québec est toujours soucieux de favoriser l'image positive du public envers les membres de notre profession.

(suite à la page 4)



ANDRÉ PROULX

Complets
prêts-à-porter:
Samuelsohn,
Empire,
Jules de Bergerac
Manzoni.

- Confection sur mesure



- Location de vêtements de cérémonie
- Chaussures de qualité: Florsheim
- Toges pour avocat(e)
- Chemises légales
- Rabats



JACQUES VOYER

(Suite de la page 3)

Pour ce faire, nous avons déjà mis en place la Fête des enfants, l'activité « Bon appétit mon ami », et organisons ponctuellement des activités dont les profits sont versés à une œuvre de charité. Cette année, conscient du vieillissement de la population et des problèmes que cela entraîne, le Jeune Barreau de Québec a comme objectif d'organiser des activités, des séminaires d'information ou de préparer des documents pour informer les personnes âgées de leurs droits. Le 27 octobre prochain nous tiendrons une séance de « brain storming » à ce sujet, à laquelle vous êtes tous et toutes conviés. Je

vous invite à me confirmer au cours des prochains jours votre présence lors de cette rencontre, qui nous permettra d'établir les démarches qui peuvent être entreprises pour aider nos aînés et ainsi faire en sorte que les jeunes avocats et avocates de Québec aient une visibilité accrue et positive auprès de la population.

Au plaisir d'avoir de vos nouvelles!

Me Geneviève Lapointe
Présidente Jeune Barreau de Québec

RENCONTRE 6 À 8: « LES COURS MUNICIPALES »

Le 23 septembre dernier avait lieu la première conférence de l'année organisée par le Comité des Affaires professionnelles du Jeune Barreau de Québec. Plus de 50 avocats(es) ont assisté à cette rencontre 6 à 8 portant sur les Cours municipales.

Lors de cette rencontre, l'Honorable Gilles Charest, juge en chef des Cours municipales du Québec et Me Ariane Imreh, de l'étude Flynn Rivard, étaient les conférenciers invités et, d'entrée de jeu, nous ont fourni une documentation fort complète sur le sujet. Après avoir défini la juridiction des Cours municipales, l'Honorable Gilles Charest nous a fait part des attentes des juges siégeant en Cour municipale, et s'adressant particulièrement aux jeunes avocats(es), leur a donné des conseils pratiques. Par la suite, Me Imreh traitant spécifiquement des infractions en matière pénale, nous a donné un point de vue pratique du contenu d'un constat d'infraction et du fardeau de preuve de la poursuite. Comment trouver la faille? Les partici-

pants se sont ensuite prêtés à des exercices où ils devaient relever des irrégularités contenues dans des constats d'infraction qui leur étaient fournis.

À la fois théorique et pratique, cette conférence portant sur les Cours municipales aidera sans doute tous ceux et celles qui y ont assisté de parfaire leur expertise et mieux conseiller leurs clients qui recevront un constat d'infraction.

Le comité des affaires professionnelles du Jeune Barreau de Québec tient à remercier l'Honorable Gilles Charest et Me Ariane Imreh, qui par leur compétence, leur dévouement et leur complicité, nous ont permis de parfaire nos connaissances lors d'une agréable soirée.

Me Mireille Pélissier-Simard

COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL

Le Comité sur l'exercice illégal joue le rôle de véritable chien de garde des actes réservés exclusivement à la compétence des avocats en vertu de la Loi sur le Barreau.

Au cours de la dernière année, plus de 14 nouveaux dossiers et 8 nouvelles plaintes ont été portées contre des contrevenants suite aux recommandations de notre comité.

Les activités illégales dénoncées ont été les suivantes:

- Acte professionnel pratiqué par un avocat radié du Barreau;
- Utilisation du titre d'avocat;
- Rédaction d'une mise en demeure en matière de délit ou quasi-délit par un notaire;
- Préparation et rédaction de requêtes en matière de faillite;
- Rédaction d'une mise en demeure suggérant des procédures judiciaires en dommages par un notaire.

Ces plaintes ont été portées aux dénonciations provenant du public et des membres du Barreau de notre section.

Au nom de notre comité, je vous invite à nous signaler toute situation dont vous prendrez connaissance où vous pouvez douter de la légalité d'un acte posé par une personne non inscrite au Tableau de l'Ordre. Votre vigilance nous aidera à mieux nous protéger.

Au plaisir d'avoir l'occasion de travailler en collaboration.

Catherine Claveau
présidente du comité sur l'exercice illégal
du Barreau de Québec



DE LA SOLIDARITÉ D'HIER À CELLE DE DEMAIN
DE 1849 À L'AN 2000



Me Kim Legault
Bâtonnière de Québec

Au nom de tous les membres du Conseil du Barreau de Québec et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier sincèrement, membres de la communauté juridique de Québec, d'avoir participé en si grand nombre à la Rentrée du Barreau de Québec qui s'est tenue le 14 septembre dernier au Capitole de Québec. J'ai toujours eu confiance que vous seriez à ce rendez-vous historique.

Je tiens à vous rappeler que le Barreau de Québec est une petite organisation qui dispose d'un secrétariat de seulement 4 personnes et j'inclus dans ce nombre le bâtonnier. Il en est ainsi depuis plus de 10 ans malgré une charge de travail sans cesse croissante. Vous me permettrez de remercier les permanents et les bénévoles qui, avec des moyens restreints, ont réussi au fil des ans, avec beaucoup d'efforts et de générosité, à entretenir et à accroître les activités de notre barreau.

Les observateurs de la scène économique nous disent que les clients qui, dans les années 60, se contentaient d'acheter les services qu'on leur offrait; les mêmes qui, dans les années 80 exigeaient qu'on réponde dorénavant à leurs besoins et à leurs attentes, exigeront de nous, en l'an 2000, que nous surpassions ces attentes et besoins continuellement. INNOVER ou DISPARAÎTRE disent-ils pour résumer. Et ce n'est pas un simple leit-motiv, c'est une question de survie.

Les bâtonnières et les bâtonniers de Québec qui m'ont précédée l'ont senti. Ils nous ont parlé d'accessibilité à la justice, de virage technologique et de l'image du professionnel du XXIe siècle. Ils nous ont dit qu'il fallait changer nos façons de faire.

Les célébrations du 150^e anniversaire du Barreau de Québec nous auront permis de retourner à nos racines, de puiser dans le passé, pépinière d'enseignements de toute sorte, pour se ressourcer et relativiser les obstacles d'aujourd'hui et ceux qui ne manqueront pas de joncher notre route dans l'avenir.

C'est en effet riches des expériences passées que nous

pouvons mieux saisir le présent et préparer ensemble l'avenir qui est toujours à nos portes. Je me permets de vous rappeler les débuts de la communauté des avocats, l'ancêtre du barreau, fondée en 1779. Elle véhiculait l'idée maîtresse de notre organisation professionnelle : la solidarité entres avocats afin de répondre aux défis communs.

Cette solidarité confraternelle, il convient plus que jamais de la mettre à l'ordre du jour. Il en faudra beaucoup et plus encore pour répondre aux défis de la pratique au lendemain de l'an 2000.

Dans un monde où la technologie est omniprésente et où la mondialisation entraîne dans sa suite irréversible la recherche de compétences multidisciplinaires, nous aurons comme praticiens du droit, à nous serrer les coudes et ensemble se faire imaginatifs pour répondre aux attentes légitimes de la population en matière de services juridiques.

L'imagination est la meilleure force dont dispose notre organisation pour créer son avenir. Je vous exhorte donc à la créativité et à l'innovation mais, par dessus tout, je vous exhorte à la solidarité.

Le dynamisme des membres et leur implication croissante au sein de notre Barreau et le travail qu'ils occasionnent nous amèneront, à nous pencher sérieusement sur la possibilité de fournir à la permanence non seulement les ressources matérielles mais également les ressources humaines nécessaires pour répondre à la tâche. Les travaux d'aménagement sont en voie d'être complétés, ce qui nous permettra d'envisager quelques pistes de solution pour répondre à ces problèmes organisationnels.

En terminant, je vous invite tous, au cours des prochaines semaines, à faire preuve à nouveau de solidarité en participant aux diverses activités qui vous seront proposées pour clore cette année du 150^e.

Kim Legault
Bâtonnière de Québec



Wilson & Lafleur

Librairie/Éditeur en droit Ltée.

40, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec H2Y 1B9
Téléphone: (514) 875-6326
Télécopieur: (514) 875-8356

(Sans frais)
1-800-363-2327

LA RENTRÉE... UN SUCCÈS REMARQUABLE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS



Une foule record d'environ 700 personnes a assisté le 14 septembre dernier au Capitole de Québec à la cérémonie officielle et au cocktail marquant la rentrée célébrée également dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire du Barreau de Québec.

Dans un premier temps, il convient de remercier très sincèrement ceux et celles qui ont pris la parole lors de la cérémonie:

l'honorable Pierre A. Michaud, juge en chef du Québec, l'honorable Linda Goupil, ministre de la justice du Québec, Me Denis Jacques, bâtonnier du Québec, Me Pierre-Jean Blard, bâtonnier de Versailles, Me

Eugene Meehan, président national de l'Association du Barreau Canadien, et Me Kim Legault, bâtonnière de Québec, qui nous ont brillamment et éloquemment entretenus des divers développements et des principales préoccupations reliés à notre système judiciaire et à notre corporation professionnelle.

Nous devons également adresser nos plus cordiales félicitations à Me Pierre-E. Audet, récipiendaire de la médaille du Barreau de Québec laquelle souligne judicieusement son exceptionnelle contribution à notre profession et aux activités de la section de Québec.



L'honorable Pierre A. Michaud,
juge en chef du Québec.



Notre doyen de la section de Québec, Me Guy DesRivières, c.r. qui compte 66 ans d'inscription au tableau de l'ordre.

Nous profitons également de l'occasion pour réitérer nos plus sincères admiration, gratitude et amitié à nos distingués confrères Jacques de Billy, c.r., Guy des Rivières, c.r., Ernest Godbout, c.r., Charles Stein, c.r., et René Amyot, c.r., qui furent décorés de la médaille du Conseil du Barreau de Québec pour souligner leur soixantième anniversaire et plus ou cinquantième anniversaire d'inscription au Tableau de l'Ordre; nous avons pu remarquer qu'au-delà de leur extraordinaire carrière, ils ont conservé une forme remarquable, une vivacité d'esprit exceptionnelle et un sens de l'humour et de l'émotion des plus touchant.

Nous remercions chaleureusement l'honorable Bruno Bernard, juge de la Cour Supérieure du Québec, Me Micheline Leclerc, Me Pierre C. Gagnon, Me Bernard Godbout, Me Pierre Larue, c.r., et Me Serge Vermette de nous avoir présenté nos médaillés avec beaucoup de gentillesse et de délicatesse.

Félicitations également à notre confrère Me Marc-André Gravel qui s'est vu décerner le prix Louis-Philippe Pigeon venant souligner, malgré son jeune âge, la détermination qu'il a su manifester dans l'exercice de notre profession.

Merci aux nombreux membres de la magistrature des différentes juridictions qui ont fièrement et fidèlement assisté à cette cérémonie. Nous leur réitérons que nous apprécions cette présence qui nous fournit une occasion privilégiée d'échanger en dehors de l'exercice de nos activités quotidiennes.



Merci également et très sincèrement à vous toutes et tous, consœurs et confrères, qui ont assisté en grand nombre à cette cérémonie. Nous pouvons affirmer que la présence des avocates et avocats de divers milieux nous permet de vivre des activités enrichissantes et de créer ou de maintenir des amitiés qui ne feront que rendre nos relations plus agréables. Souhaitons-nous que ce souvenir nous incite à offrir une semblable participation aux autres activités de notre section.

Il convient également de remercier chaleureusement les membres du Comité sur la rentrée, présidé par notre confrère et ami Alain Michaud, qui ont travaillé avec énormément d'enthousiasme pour assurer le succès de cet événement; le premier conseiller Clément Samson, la directrice générale du Barreau de Québec,

(suite à la page 7)

(suite de la page 6)

Me Anne Demers, Mes Chantal Gosselin, Geneviève Lapointe, Lisa Bérubé, Sophie Gauthier et Geneviève Simard-Côté et Madame Raymonde Jean. Ceux-ci sauront bien humblement admettre qu'ils ont, avec générosité et sans compter leurs efforts, raffiné les grandes idées de notre dévouée bâtonnière Kim Legault.

Nos plus sincères remerciements et félicitations doivent également être adressés à Me Geneviève Lapointe qui nous a fait bénéficier de son talent en agissant comme maître de cérémonie avec l'habileté et la délicatesse qui la caractérisent.

Merci également à nos consoeurs et confrères et à tout le personnel du Barreau de Québec qui ont gracieusement et aimablement fourni leur temps et énergie à la réalisation de cet événement : Marika Bussière, Annie Caron, Simon Clément, Carole Grenier, Jean-Louis Lemay, Annie Miville-Deschênes, Dominic Pagé, Michèle Pageau, André Reinhardt, François Samson, Lyne Thériault, Madame Marie-Josée Simard, étudiante à l'École du Barreau de Québec, Mesdames Véronique Côté, Johanne Paquin, Francine Pelletier et Michelle Thibault.

Il convient de souligner l'exceptionnel appui de nos collaborateurs commanditaires sans qui un tel événement n'aurait pu atteindre cette envergure. C'est avec plaisir que nous reprenons ici leur nomenclature: La Commission de la Capitale Nationale du Québec, Bell, Bijouterie Pénélope Ltée, Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail, Les Copies de la Capitale Inc., Éditions Téléphone Rouge (1992) Inc., Collin, Paré & Associés, huissiers, Corporation de

services du Barreau du Québec, Hélix Biotech, MBH mobilier de bureau, Piché Olivier Benoit, sténographes et Pricewaterhouse Coopers Inc.

Grâce à la collaboration des commanditaires ci-haut mentionnés, le Barreau de Québec a pu souligner de façon particulière son 150^e anniversaire à l'occasion de cette Rentrée et offrir à ses membres la possibilité d'y participer à un prix accessible, tout en restant largement dans les limites du budget consacré annuellement à cette activité.

En terminant, nous désirons souligner que vous pouvez vous procurer, aux conditions mentionnées au présent journal, les photos suivantes lesquelles constituent un merveilleux souvenir de la Rentrée et des Fêtes marquant le 150^e anniversaire : Les juges de la Cour d'appel du Québec, les juges de la Cour supérieure du Québec, les juges de la Cour du Québec, les juges des cours municipales du Québec, les anciens bâtonniers et anciennes bâtonnières du Barreau de Québec, les anciens présidents et anciennes présidentes du Jeune Barreau de Québec, les membres du Conseil du Jeune Barreau de Québec, les membres de la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire du Barreau de Québec.

Continuez toujours de vous rappeler que **Votre Barreau a besoin de vous.**

Merci et à bientôt.

Me Richard Gauthier
Secrétaire du Barreau de Québec



Anciens présidents du Jeune Barreau de Québec

De gauche à droit - Première rangée
Me Jean Bienvenue - Me Gilles de Billy - Me Geneviève Lapointe - Me Jacques de Billy - L'honorable René W. Dionne - l'honorable Jacques Delisle
Deuxième rangée
L'honorable Louis Morin - l'honorable Paul Vézina - Me Michael Hickson - Me Pierre Beaudoin - Me Michel Lemieux - Me Jean-Yves Desjardins
Troisième rangée
Me Pierre E. Audet - l'honorable Claude C. Boulanger - Me Marie Rinfret - Me Pierre Gagnon - M. le bâtonnier Jean Pâquet - Me Claude Jarry
Quatrième rangée
Me Andrée Giguère - Me Claude Verge - Me Alain Michaud - Me Kim Legault - Me Vincent Gingras
Cinquième rangée
Me Denis Richard - Me Martine Noreau - Me Pierre Bellavance - Me André Jacques - Me Joanne Marceau et Me Christine Vachon



Anciens bâtonniers

De gauche à droit - Première rangée
M. le bâtonnier Henri Grondin - l'honorable René Letarte - Madame la bâtonnière Kim Legault - Me Guy Dorion - l'honorable René W. Dionne
Deuxième rangée
Me Paul Laflamme - l'honorable Paul Vézina - l'honorable Bernard Lesage - Me Yvan Gagnon - Me André Gagnon - Me Michel Lemieux
Troisième rangée
Me Jean Brisset des Nos - Me Pierre Gagnon - Me Serge Kronstrom - Me Robert Truchon - Me Pierre Gauthier - l'honorable Claude C. Boulanger
Quatrième rangée
Me Pierre E. Audet - Me Michel Caron - Me Yves Bernatchez - M. le bâtonnier Jean Pâquet - Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier - Me Pierre Daignault
Cinquième rangée
Me Vincent Gingras - l'honorable Suzanne Villeneuve - Me Micheline Leclerc - M. le bâtonnier Denis Jacques et Me Odette Lacroix

«Les photographes KEDL Ltée»



«Dévoilement de la plaque commémorative du 150^e anniversaire du Barreau de Québec.»

BARREAU DE QUÉBEC

1849-1999

LE 30 MAI 1849 EST SANCTIONNÉ L'ACTE POUR L'INCORPORATION DU BARREAU DU BAS-CANADA (12 VICTORIA, C.46)

Cette loi institue aussi le Barreau de Québec et marque une étape majeure dans l'organisation et le développement de la profession d'avocat. Depuis, les avocates et les avocats de Québec continuent de contribuer de manière éloquente à la vie sociale, administrative, judiciaire et politique de leur communauté.

CETTE PLAQUE A ÉTÉ DÉVOILÉE PAR

ME LINDA GOUPIL, MINISTRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

ME KIM LEGAULT, BÂTONNIÈRE DE QUÉBEC

ET LE BÂTONNIER JEAN PÂQUET, PRÉSIDENT DE LA CORPORATION DES

FÊTES DU 150^e ANNIVERSAIRE DU BARREAU DE QUÉBEC

LE 14 SEPTEMBRE 1999

POUR COMMÉMORER LE 150^e ANNIVERSAIRE DU BARREAU DE QUÉBEC

MÉDAILLE DU BARREAU DE QUÉBEC 1999



Me Pierre Audet

À l'occasion de la cérémonie officielle de la Rentrée du Barreau de Québec qui s'est tenue le 14 septembre dernier au Capitole de Québec, Me Pierre E. Audet, a reçu la médaille du Barreau de Québec pour souligner son implication dans les affaires du Barreau de Québec, notamment sa contri-

bution à l'avancement de la justice, au développement du droit et à l'amélioration des services judiciaires.

Me Audet est conseiller spécial auprès du sous-ministre associé, direction générale des services de justice au sein du ministère de la justice du Québec.

PRIX LOUIS-PHILIPPE PIGEON



Me Marc-André Gravel

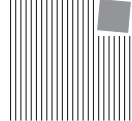
Lors de la cérémonie de la rentrée le 14 septembre dernier, Me Marc-André Gravel s'est vu remettre le prix «Louis-Philippe Pigeon». Le Jeune Barreau de Québec est fier de décerner ce prix à Me Gravel, pour sa contribution à l'avancement du droit, et plus particulièrement dans le dossier de Jacques Hébert et le Procureur Général du Québec impliquant tous les partis politiques de la scène québécoise.

SOLUTIONS MEGAPROBE

Michel Charbonneau
Liaison

1040 Belvédère, Suite 315
Québec, Québec, Canada G1S 3G3
Tél: (418) 683-7330 - 1-800-668-6334
Fax: (418) 681-2033
E-mail: MC@Megaprobe.com

SOLUTIONS



Affilié:
Groupe Solutions
Canadien

Dans le domaine juridique, la réputation de Solutions Megaprobe s'est bâtie sur la confiance. Si Solutions Megaprobe a su se démarquer des autres firmes d'enquêteurs, c'est par sa façon créative et sophistiquée de solutionner les problèmes et de miser sur les résultats.

www.megaprobe.com

DU NOUVEAU À LA COUR SUPÉRIEURE LE SERVICE DE RÉFÉRENCE À LA MÉDIATION

Dans les prochaines semaines, vraisemblablement le premier novembre 1999, entrera en fonction le *Service de référence à la médiation de la Cour supérieure du Québec*. Inspiré du projet pilote tenu dans le district de Montréal en 1996 et 1997, ce service s'étendra à l'ensemble des palais de justice du Québec et verra tous les dossiers de juridiction civile, à l'exception des dossiers de droit familial. Les dossiers de faillite seront aussi touchés, mais d'une manière ad hoc.

La mise sur pied de ce service de référence à la médiation résulte des travaux d'un comité tripartite (magistrature / ministère de la Justice / Barreau du Québec) formé des membres suivants :

Pour la Cour supérieure : l'Honorable Jean Guilbault, j.c.s.

l'Honorable Louis Rochette, j.c.s.

Pour le ministère de la Justice : M. Simon Marcotte

M. Michel De Grand'Maison

Pour le Barreau du Québec : Me Serge Roy

Me Pierre Daignault

Si l'on se fie à l'expérience de Montréal, il faut s'attendre à ce que l'implication de la Cour supérieure amène une augmentation très importante du nombre de dossiers soumis à la médiation.

À Québec, le service de référence aura ses bureaux au 3^e étage du palais de justice, juste à côté de la salle d'appel du rôle, dans des locaux visibles et accessibles.

L'invitation faite aux parties de recourir à la médiation se fera au moyen :

- 1- d'une lettre expédiée aux parties, après la comparution;
- 2- d'une lettre expédiée aux parties et aux procureurs, après l'envoi du certificat d'état de cause;
- 3- par le juge, à tout moment (appel du rôle, conférence préparatoire, audition, etc.)

Le service de référence invitera les parties et leurs procureurs à soumettre leur dossier à un médiateur dont le nom apparaîtra sur une liste de médiateurs accrédités tenue par le Barreau du Québec. Cette liste sera affichée dans chacun des palais de justice. On pourra aussi l'obtenir en consultant le site Web du Barreau du Québec. Seuls les avocats accrédités par le Barreau pourront être inscrits sur cette liste.

Ont droit de s'inscrire sur cette liste, les membres du Tableau de l'ordre répondant aux trois conditions suivantes :

- 1- être inscrit au Tableau de l'ordre depuis cinq (5) ans;
- 2- avoir suivi la formation de base de quarante (40) heures dispensée par le Barreau (formation en médiation civile et commerciale);
- 3- être couvert par le fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

Ce droit à l'inscription sur la liste des médiateurs accrédités est maintenu si les conditions additionnelles suivantes sont remplies dans les cinq (5) ans de l'inscription sur la liste, à savoir :

- 1- avoir suivi une formation complémentaire de trente (30) heures, sur deux (2) des quatre (4) aspects suivants: processus de médiation, aspect psychologique, communication et négociation raisonnée. De plus, quinze (15) des trente (30) heures devront avoir pris

la forme de cas pratiques.

- 2- avoir complété trois (3) dossiers de médiation durant le délai de cinq (5) ans;

Toutefois, certains médiateurs jouissant de la clause « grand-père » seront exemptés de cette formation complémentaire. Pour bénéficier de cette clause « grand-père », il faut satisfaire les conditions suivantes :

- 1- avoir suivi la formation de base de quarante (40) heures au moment de l'entrée en vigueur du service de référence;
- 2- être couvert par le fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au moment de l'entrée en vigueur du service de référence;
- 3- avoir complété cinq (5) dossiers de médiation au plus tard un (1) an après la mise en œuvre du service de référence, incluant les dossiers de médiation complétés auparavant.

Les parties assumeront elles-mêmes la rémunération du médiateur.

Quant aux séances de médiation, elles se tiendront dans les bureaux du médiateur ou dans des endroits publics réservés par les parties.

Le Barreau du Québec met à la disposition des médiateurs une trousse comprenant notamment un exemplaire des lettres que le service de référence expédiera aux parties ou à leurs procureurs, un modèle de contrat de médiation ainsi qu'un exemplaire du rapport du médiateur à l'issue de chaque dossier.

L'identification des dossiers où la médiation serait utile.

- Les dossiers requérant une solution urgente
- Les dossiers requérant une solution plus large que la règle de droit
- Les dossiers où la communication entre les parties est détériorée.

Que dire aux clients réticents ?

- La médiation ne retarde pas les délais.
- La médiation est volontaire et peut être arrêtée à tout moment.
- Le médiateur ne décide pas le litige.
- Le processus est confidentiel.

Que dire au confrère réticent ?

- Il reste le premier conseiller de son client et participe aux séances de médiation.
- La présence d'un tiers neutre peut débloquer une négociation n'ayant donné aucun résultat.
- Un règlement rapide augmente considérablement la satisfaction du client.

Une nouvelle culture juridique.

- Rédiger autrement ses mises en demeure.
- Rédiger autrement ses procédures.
- Définir autrement ses stratégies de négociation.

Me Pierre Daignault

Y'A PAS D'JUSTICE!

DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE DE QUÉBEC FONT DU THÉÂTRE.

Le 22 novembre prochain, la **Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire** et **Bell Canada**, en collaboration avec la **Commission de la capitale nationale du Québec** et **Raymond Chabot Grant Thornton**, présentent une comédie juridique originale spécialement commandée pour l'occasion à l'auteur Raymond Villeneuve : **Y'a pas d'justice!** Une seule représentation sera présentée à la salle Octave-Crémazie du Grand Théâtre de Québec à 19h30 en collaboration avec le Théâtre du Trident.

Bertrand Alain, comédien en signera la mise en scène. Il sera assisté de Christian Garon.

Dans un couloir du palais de justice, monsieur Tout l'monde, anxieux, attend son jugement en vilipendant le système judiciaire. Il se dit que lui, il l'aurait l'affaire ! « Ça coûterait moins cher, ça irait plus vite ... pis surtout ... ça serait pas mal plus juste ! ». Arrive Thémis, déesse de la Justice, qui le met au défi de mettre de l'ordre dans le système en échange de son acquittement. Monsieur Tout l'monde accepte le marché et devient juge. En cinq étapes enlevées et fantaisistes, il tentera de mériter les attributs de la déesse : les sandales, le glaive, la balance, le bandeau et la toge blanche !

Daniel Bureau, Vincent Gingras, Anne Laberge, Odette Lacroix, Claire Laforest, Judith Landry, Marie Leblanc, Jean Lemelin, Jean François Pleau et Paul Vézina se partageront les 26 rôles de la distribution.

Y'A PAS D'JUSTICE!

une fable pleine de rebondissements
interprétée par des membres de la
Communauté juridique de Québec



Salle-Octave Crémazie du Grand Théâtre de Québec
Le 22 novembre 1999 à 19h30

Prix du billet : 50 \$

La représentation sera suivie d'une réception.

Renseignements ou réservations : Céline Porlier (418) 523-8525

L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS CONFÉRENCE-MIDI

COMITÉ DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES DU JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

Toujours d'actualité, l'exécution des jugements touche à plusieurs aspects de la pratique de la profession. S'adressant tant aux membres du Jeune Barreau de Québec qu'à l'ensemble de la communauté juridique de Québec, la présente conférence fera un survol rapide des divers moyens offerts aux avocats pour exécuter les différents types de jugements.

Cette conférence aura lieu le 20 octobre 1999 sur l'heure du midi à l'École du Barreau de Québec. Un léger goûter sera servi sur place et des espaces de stationnement sont disponibles en face de l'École du Barreau. Une fiche d'inscription suivra sous peu dans les casiers de cour.

Pour information, contacter : Me France Julien : 648-0005 Courriel : francej@qc.aira.com

Me Bruno Lévesque: 692-7000 Courriel : rda@mediom.qc.ca

PROBLÈMES DE...

STRESS, DÉPRESSION, ÉPUISEMENT
PROFESSIONNEL OU DE TOXICOMANIE

- Accès gratuit à des services de psychothérapie et à des groupes d'entraide
- Dans la plus stricte confidentialité

PAMBA

Programme d'Aide aux membres
du Barreau du Québec

Mtl.: 286-0831 • Ext.: 1-800-74-PAMBA

QUÉBEC

EN AMÉRIQUE

Capitale depuis bientôt

400

ans

Fondé par Samuel de Champlain en 1608, Québec célébrera en 2008 son quatrième centenaire. Capitale de toujours, premier établissement européen permanent au nord du Rio Grande, la cité fut le berceau de la Nouvelle-France et le lieu d'où la culture française s'est étendue à travers l'Amérique. Gibraltar du Nord inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, Québec est une ville dynamique où il fait bon vivre et croître en français, dans un environnement d'une qualité exceptionnelle.

Partenaire dans la mise en valeur de Québec, la Commission de la capitale nationale du Québec a pour triple mission de consacrer la vocation de Québec en tant que siège des institutions de l'État, de participer à l'embellissement physique de la capitale et d'en faire la promotion auprès de tous les Québécois.

Tout à la fois conseillère, aménagiste et dispensatrice de la connaissance, la Commission est fière d'avoir la passion de la capitale et de rappeler, à l'occasion du 150^e anniversaire du Barreau de Québec, l'apport exceptionnel des gens de robe à la vie de la capitale. Car Québec est le lieu dont émanent les lois qui sont au cœur de la profession, des lois qui, pour beaucoup, sont tributaires de l'engagement d'avocats et d'avocates de Québec dans la vie publique.

Bon anniversaire!



COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Édifice Hector-Fabre, 525, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone: 418-528-0773 • Télécopieur: 418-528-0833 • Courriel: commission@capitale.gouv.qc.ca

**10 ans d'expérience
dans les marchés
financiers**



Marie-France Delisle
B.Adm.A., M.Sc. (Finances)
Conseiller financier

 **Merrill Lynch**

Place Iberville IV
2954, boul. Laurier
Bureau 650
Ste-Foy (Québec)
G1V 4T2

(418) 659-8785
1 800 463-8317

PROGRAMME DISTINCT OFFERT AUX AVOCATS :

- REÉR autogéré et REÉR épargne protégés
- Examen complet du portefeuille de placement sans frais
- Service de planification financière gratuit en matière de finances personnelles et de retraite
- 50 % de rabais sur les frais annuels de REÉR autogéré (économies de 62,50 \$ + taxes)

Merrill Lynch Canada Inc. est membre-FCPE.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

| | |
|------------------|---|
| 6 Octobre 1999 | 150 ans Colloque international à l'hôtel Loews Le Concorde Droit et justice dans la francophonie... à l'aube de l'an 2000, sous la présidence d'honneur de l'honorable Brian Mulroney |
| 20 Octobre 1999 | Conférence-midi sur l'exécution des jugements. |
| 11 Novembre 1999 | Banquet des pionnières |
| 24 Novembre 1999 | Conférence-midi. Perspectives d'emploi, que chercher et où le trouver? |
| 3 Décembre 1999 | Cocktail de Noël du Jeune Barreau de Québec |
| 12 Décembre 1999 | Fête de Noël des enfants |

LE BARREAU MANQUANT (cas vécu)

